

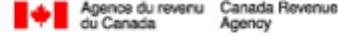


MARTEL JEAN-FRANCOIS
Nº d'entreprise du Québec (NEQ)
 : 2268428648
Nº d'identification : 1065616293

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Canada Revenue
Agency

Accusé de réception

Vous avez utilisé clicSÉCUR express et vous avez transmis les renseignements le 2 avril 2016 à 13 h 55 min 20 s. Le numéro de référence est **000045003**.

Il est recommandé de conserver le numéro de référence, car il est nécessaire pour effectuer un paiement au moyen du service de paiement en ligne.

L'entreprise n'a aucun solde à payer.

Dossier	TQ0001
Raison sociale	GROS GIN ELECTRONIQUE
Numéro de compte TPS	852346444RT0001
Période TPS/TVH	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Période TVQ	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Date d'échéance	2 mai 2016

Déclaration de la TPS/TVH

Fournitures (chiffre d'affaires) (ligne 101)	0
--	---

Remboursement pour habitations neuves

Montant du remboursement de la TPS/TVH pour les constructeurs d'habitations neuves inclus dans les CTI (ligne 135)	0
--	---

Remboursement relatif au régime de pension

Montant du remboursement de la TPS/TVH relatif au régime de pension inclus dans les CTI (ligne 136)	0
---	---

Calcul de la taxe nette

Total de la TPS/TVH exigible et des redressements (ligne 105)	0	
Total des CTI et des redressements (ligne 108)	-	0
TPS/TVH nette (ligne 109)	=	0,00
	→	0,00

Autres crédits

Remboursements

Autres remboursements de TPS/TVH (ligne 1301)	0
Sous-total des remboursements (ligne 111)	= 0,00
Total autres crédits de la TPS/TVH (ligne 112)	= 0,00 ➔ 0,00

Autres débits

TPS/TVH exigible pour l'immeuble (ligne 114)	0
TPS/TVH exigible pour les fournitures importées (ligne 115)	+ 0
Total des redressements fiscaux transitoires	= 0,00 ➔ + 0,00

Total de la déclaration de la TPS/TVH

Total de la TPS/TVH à remettre = 0,00

Déclaration de la TVQ

Fournitures (chiffre d'affaires) (ligne 201) 0

Calcul de la taxe nette

Taxe exigible

TVQ exigible (ligne 203)	0
Redressements de la TVQ (ligne 204)	+ 0
TVQ exigible pour l'immeuble (ligne 214)	+ 0
Total de la TVQ exigible et des redressements (ligne 205)	= 0,00

Remboursements de la taxe sur les intrants (RTI)

RTI (ligne 206)	0
Redressements de RTI et RTI pour un immeuble (ligne 207)	+ 0
Total des RTI et des redressements (ligne 208)	= 0,00
TVQ nette (ligne 209) (Montant ligne 205 – ligne 208)	= 0,00 ➔ 0,00

Autres crédits

Remboursements

Remboursements à l'intention des organismes de services publics et autres remboursements (ligne 211)

0

Total autres crédits de la TVQ (ligne 212)

=

0,00



0,00

Total de la déclaration de la TVQ

Total de la TVQ à remettre

= **0,00**

Total pour l'ensemble de la déclaration

Total de la déclaration de la TPS/TVH

0,00

Total de la déclaration de la TVQ

0,00

Total à remettre

→ = **0,00**

Formulaire prescrit – Président-directeur général**Déclaration d'exactitude**

Les renseignements sont exacts et complets.

© Revenu Québec, 2015